COMMERCIAL.

COMMERCIAL D'EUROPE.

Liverpool, le 8 aout 1843.

COTON—Les ventes de jeudi dernier ont été de [illegible] balles dont 1000 ont été prises par la spéculation, celles de vendredi de 6000, et de samedi de 6000 [illegible] ont été prises par la spéculation, lundi il s'est vendu [illegible] balles dont 1000 ont été en spéculation, et les ventes d'aujourd'hui ont été de 6000 balles dont 1000 (Surat) en spéculation. Depuis la semaine dernière la demande a été très bonne par le commerce, les spéculateurs ont aussi librement opéré. Il n'est survenu aucun changement dans les prix. Les importations de la semaine ont été de 6830 balles.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Goëlette Susan, Peterson, Campêche, J J Fernandez
" Frank, Powell, Baliza Honduras, J Pratts
" Alba, Baza, Campêche, J W Zacharie & co
" Ra, [illegible], Pensacola, T C Twichell

ARRIVES.

Bateau de remorque Tiger, Crowell, des passes.
Navire Louisville, Hunt, New-York.
Steamer Gov. Roman, Verbois, Baton Rouge.
" Brilliant, Hart, Bayou Sara.
" Excel, Eddy, Lafourche.
" Normandie, Curry, Lafourche.
" Gov Yell, Larose, Balize.
" Colorado, Uro, Baton Rouge.
" Concordia, Thompson, Vicksburg.

MEMORANDA.

Liverpool, 7 août—Arrivé, le navire Colin, Campbell, Penticost, Nelle. Orléans. Parti, le navire Orozimbo, Marsey Nelle. Orléans. Entré pour prendre un chargement, le navire Hampton. Cowan, pour la Nile. Orléans et le navire Fanny, Bissen, do.

QUARTIER GENERAL.

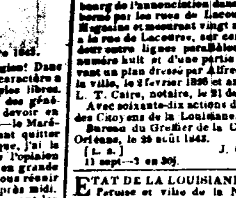

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, le 10 septembre 1843.

OFFICIERS, sous-officiers et soldats de la Légion! Dans tous les temps la présence d'un noble et grand caractère a toujours mérité l'estime et le respect des peuples libres. Nous possédons en ce moment parmi nous celui des généraux de NAPOLEON, qui ont accompli son devoir en se montrant à tête au plus grand des malheurs—le Maréchal BERTRAND. Cet illustre militaire devant quitter nos murs pour visiter l'intérieur de la République, j'ai le certitude de n'être ici que le simple organe de l'opinion publique, en vous invitant à prendre les armes en grande tenue d'été mardi prochain, 12 du courant, et à vous réunir sur la Place d'Armes à 3 heures précises de l'après midi.

MM les officiers, sous-officiers et soldats composant la première division sont respectueusement invités à vouloir bien concourir avec la Légion à l'accomplissement d'un devoir toujours sacré pour les cœurs généreux.

Le Brigadier Général de la Légion de la Louisiane, agissant en l'absence du Major Général, commandant la 1ère Division.

CHS. CUVELLIER.

Pour copie conforme.

A. M. GUYOL, Aide-de-camp.

11 sept.

COUR DES PREUVES—PAROISSE ST.-CHARLES.

Succession de Louis Labranche, décédé.

EN vertu et conformément à un ordre ou décret de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse St.-Charles, en date du quatre septembre courant, rendu sur la pétition de Dame Céphise Pisoros, veuve de sieur Louis Labranche et administratrice des biens de la succession dudit sieur son mari, moi soussigné, juge et ex-officio encanteur dans et pour la paroisse St.-Charles, j'exposerai en vente publique, sur les lieux, samedi le quatorze octobre prochain, à dix heures du matin, les Propriétés ci-après décrites, appartenant à la susdite succession, savoir:

1o. UNE TERRE située en cette paroisse, rive gauche du Mississipi, à environ six lieues de la Nouvelle-Orléans, établie et cultivée en SUCRERIE, mesurant quinze arpents et un tiers de face audit fleuve, entre des lignes formant, sur quatre-vingts arpents de profondeur, et à cette profondeur mesurant seulement huit arpents de face entre lignes parallèles, s'étendant jusqu'au lac Pontchartrain, bornée dans sa partie supérieure par des terres appartenant à Mr. Lestang Sarpy et dans sa partie inférieure par

2o. UNE AUTRE TERRE établie et cultivée en sucrerie, formant avec celle ci-dessus décrite, une seule habitation, bornée dans sa partie inférieure par l'habitation de Mr. J. F. Pisoros; la dite terre mesurant dix-huit arpents de face au moins, de face au Mississipi, avec une profondeur s'étendant jusqu'au lac Pontchartrain, à l'exception toutefois de trois arpents et demi situés à la tête [illegible] dont la profondeur ne s'étend qu'à quatre vingts arpents; les treize arpents treize toises, plus ou moins, situés à la borne supérieure, ayant une ouverture de quinze degrés;

Ensemble toutes les bâtisses, constructions qui se trouvent sur ladite terre, consistant principalement en trois maisons de maître, cuisine, magasin, écuries, sucrerie et purgerie, machine à vapeur, cabanes à nègres, et toutes les autres dépendances, sans exception aucune.

3o. Les cent quatre-vingts ESCLAVES suivants, attachés à la dite habitation, savoir:

Louis, commandeur, âgé de	50 ans	Célestin,	55 ans
Ariste,	40	Coise,	45
Albert,	40	Dais,	22
Antoine,	30	Dominique,	18
Bernard,	40	Eugène,	15
Célestin Bernard,	75	Petit Eugène,	15
Charles, tonnelier,	45	François,	32
Christophe,	70	Honoré,	16
David,	60	Isaac,	80
Darcy,	25	François,	40
Dixe,	40	Joseph,	20
Daniel,	50	Joseph Poulard,	40
Eugène,	30	Joseph meilleur,	35
Bernard,	21	Jos meilleur,	15
Edouard,	30	Julien,	25
Frederic,	30	Janvier,	45
Frederic Cabaret,	29	Léger,	35
Gaspard,	40	Melaire,	16
Hercule,	30	Pierrot,	45
Augustin,	40	Toveau,	29
Henry,	20	Ross,	75
Isidore,	50	Louis,	30
Isaac Cabaret,	32	Charles,	48
Joseph Cabaret,	25	Magloire,	50
Jean-Louis,	30	Théodore,	30
Jean Joe,	30	Agnel,	40
Jessy,	30	Isl, calsinier,	40
John Gray,	50	Octave,	11

FEMMES.

Jean-Baptiste,	25	Adeline,	40 ans
Joe,	25	Catherine Cabaret,	25
Louis l'Abbé,	30	Caroline Cabaret,	25
Louis Baure,	30	Fanchonnette,	50
Laurent,	30	Felice Cabaret,	20
Louis Maçon,	30	Fanny,	30
Major,	45	Avec son enfant Amélia,	4
Paul,	50	Ida,	30
Pasquinette,	30	Lady,	36
Pierre Bernard,	45	Grosse Mary,	30
Peter,	30	Fennelly,	25
Philogène,	50	Avec son enfant Louise,	4
Paul,	35	Mélite,	35
Petton,	30	Et ses enfans Pierre,	10
Prescott,	20	Toussaint,	8
Chew,	25	Mary Davis,	35
Zenon,	30	Avec son enfant Beck,	3
Télémaque,	70	Maria,	30
Tim Cabaret,	22	Mélanie,	20
Tom Americain,	30	Magdeleine,	30
Petit Tom,	11	Avec son enfant Alexandre,	4
Voltaire,	45	Mélite,	25
Zénon,	30	Zabine,	20
Zacharie,	25	Charlotte,	35
Adam,	50	Avec ses enfans Mimi,	7
François Bernard,	18	Moses,	2
Pierre,	27	Anna,	50
Antoine,	20	Madeleine,	75
Baptiste, tonnelier,	50	Marie Claire,	20
Barthelemy,	28	et son enfant Marmand,	2
Basile,	30	Gustave, à la mamelle,	

FEMMES:

Angela,	40	Marie-Jeanne,	6
Martonne,	30	Marianne,	40
Adalaïde,	30	et ses enfans Suzanne,	3
avec son enfant Marguerite,	10	Françoise,	3
Magdelaine,	7	Thérèse,	13
Aimée,	30	Mélicerte,	30
et son enfant Charles,	6	et son enfant Cézaire,	8
Catiche,	35	Maria,	16
Caroline,	30	Fél-mise,	34
et ses enfans Oscar,	4	Prudence,	20
Jean-Louis,	3	Rosette,	40
Catherine,	45	Victorine	30
Phrosine,	23	et son enfant Hyacinthe,	1
et ses enfans Auguste,	4	Mathurine,	36
Simon, à la mamelle,		Jeanne,	40
Emilie,	15	Célestine,	30
Estelle,	27	et ses enfans Sylvestre,	7
Françoise,	35	Zélie,	3
et son enfant à la mamelle,		Casimir, à la mamelle,	
Fanchonnette,	65	Zoé,	30
Félicité,	40	Lise,	12
Hortense,	30	Philis,	44
avec ses 2 enfans Marie,	8	et son enfant, Rose,	6
Azima,	6	Mary,	30
Elonard,	30	Coralie,	30
Hyacinthe,	20	et son enfant Hortense,	3
Joséphine,	20	Manon,	10
et ses enfans Marie Rose,	6	Zélie,	13
Marguerite, à la mamelle,			
Louise,	45		
Lidille,	30		
Marion,	40		

4o. Une quantité d'objets de ménage et ustensiles de cuisine, instruments aratoires, outils de charpentier et de forgeron, charrettes, 3 voitures, 1 canot, un vieux cabriolet, 16 mulets, 30 chevaux, 100 bêtes à cornes, 20 moutons, 9 chevaux de voiture et un de selle et une quantité d'autres objets.

ACTIONS DE BANQUE.

5o. Cinq actions au fonds capital de la compagnie du railroad de Carrollton de la Nouvelle-Orléans, payées en plein.

Cinq actions du fonds capital de la compagnie d'assurance du Théâtre d'Orléans, payées en plein.

Sept actions au fonds capital de la compagnie du canal de Barataria et Lafourche, payées en plein.

CONDITIONS.

L'habitation, les esclaves, les chevaux, bœufs, mulets y attachés et toutes les circonstances et dépendances, seront vendus en bloc; l'acquéreur devant assumer et payer les sommes suivantes, montant des hypothèques spéciales affectant la susdite propriété, savoir:

1o. A la Banque de l'Union de la Louisiane, la somme de $30,000, avec les intérêts à dix pour cent l'an, du 6 avril 1843.

2o. A la Banque de Cité de la Nouvelle Orléans la somme de $35,000, payable à un, deux, trois, quatre et cinq ans à dater du 15 avril 1842, avec huit pour cent d'intérêt depuis le 15 avril 1843, conformément à un acte au rapport de M. Cenas, notaire public.

3o. La somme de $41,180 20/100 à la ci-devant maison de commerce de "Fos, Lunardi & co," payable comme suit, savoir: $6,126 20/100 comptant, avec intérêt à dix pour cent l'an, à dater du 15 janvier 1843, jusqu'à parfait paiement; $6,000 comptant, avec intérêt à dix pour cent l'an, du 15 mars 1843, jusqu'à parfait paiement, et $5,000 le 15 janvier 1844.

4o. A Isidore Labranche, $10,000 comptant, avec intérêt à cinq pour cent l'an, à partir du 27 février 1843, jusqu'à parfait paiement, et la somme de $4,000, avec intérêt au taux de 5 pour cent l'an, à dater du 1 mai 1843, jusqu'à parfait paiement; $2,000, comptant, avec le même intérêt sur cette somme, à dater du 20 juin 1843, jusqu'à parfait paiement et une dernière somme de $4,000 comptant, la balance du prix d'acquisition, payable à un, deux, trois et quatre ans du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction de la Banque de l'Union de la Louisiane et de la Nouvelle-Orléans, garantis par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et portant dix pour cent d'intérêt l'an à dater de l'échéance.

Les actions de banque, objets de ménage et autres mobiliers, au comptant.

Paroisse St. Charles, le 4 septembre 1843.

J. L. LABRANCHE, Juge.

1 sept—3f en 30j

ENFANT PERDU.

HIER soir, vers dix heures, un enfant âgé d'environ trois ans et demi, est sorti de la maison No. 262 de la rue Dauphine, entre St. Philippe et Ursulines, et n'est pas revenu. Il répond au nom d'ANATOLE, et parle français, quoiqu'il soit à la peau blanche, les cheveux blonds et un peu frisés. Il était vêtu d'une petite veste fond vert à carreaux et d'un pantalon blanc, avec des souliers d'étoffe à carreaux. Les personnes qui l'auraient trouvé sont instamment priées de vouloir bien le ramener de suite à l'adresse ci-dessus indiquée, ou au bureau de cette feuille.

11 sept.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le prix de la farine fraiche étant aujourd'hui de $4 40 (en espèces) par baril, d'après le tarif les boulangers donneront 40 onces de pain pour dix cents pendant la semaine qui commencera lundi, 11 courant.

Les pains de seconde qualité, en do. toute pour dix cents, pèseront [illegible] onces en cm, c'est à dire [illegible] onces.

[illegible] WM. FREERET, Maire.

Nouvelle-Orléans, le 9 septembre 1843.

Ad. MILTENBERGER,

NEGOCIANT,

rue de la Vieille Levée, No. 31.

AVIS LEGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut:—Attendu que L. Lessassier pour le compte et au nom de la Banque des Citoyens de la Louisiane ayant acheté à une vente faite par le shérif de la Cour de Paroisse pour la ville et la Paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette Cour où la dite vente fut enregistrée le 20me. jour de juin de l'année 1843, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834; Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par les présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le Shérif susdit, le 20me jour de mai de l'année 1843, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 1er. de mars, de l'année 1843, dans l'affaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Wooster Benson.—No. 16,610—du Docket de cette Cour, à laquelle vente L. Lessassier pour le compte et au nom de la Banque des Citoyens de la Louisiane s'est rendu acquéreur, savoir: de la propriété premièrement ci-après décrite, avec soixante dix actions du fonds capital de ladite Banque des Citoyens de la Louisiane, pour la somme de deux mille six cent et soixante dix piastres; et la propriété secondement ci-après décrite, savoir: une portion de terre pour la somme de sept cent quatre-vingt piastres faisant la somme totale de trois mille quatre cent cinquante piastres payable comptant.

Description des propriétés, d'après le transfer judiciaire:

1o. Une portion de terre située au faubourg Annunciation audessus de cette ville, désignée par le numéro deux dans l'ilet cinquante-huit, sur le plan général du dit faubourg, déposé en l'office de L. T. Caire, notaire public en cette ville, la dite portion de terre mesurant soixante pieds de face à la dite rue des Magasins, sur cent vingt pieds de profondeur, (mesure française,) entre les rues Robin et Lacourse, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois et des cuisines à étage aussi en bois ainsi qu'une boutique de charpentier à un étage.

2o. Une autre portion de terre située dans le même faubourg de l'Annonciation dans l'ilet numéro cinquante-huit, borné par les rues de Lacourse, Robin, du Camp et des Magasins et mesurant vingt neuf pieds trois pouces de face à la rue de Lacourse, sur cent vingt-huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, étant composée du terrain numéro huit et d'une partie du terrain numéro sept, suivant un plan dressé par Alfred Pilié voyer de la dite ville, le 9 février 1836 et annexé à un acte passé devant L. T. Caire, notaire, le 31 de février de la même année.

Avec soixante-dix actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Bureau du Greffier de la Cour de Paroisse; Nouvelle-Orléans, le 28 août 1843.

[L. S.] J. OLLIÉ, Député Greffier.

11 sept—3 en 30j.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut:

Attendu que L. Lessassier pour le compte et au nom de la Banque des Citoyens de la Louisiane ayant acheté à une vente faite par le shérif de la Cour de Paroisse pour la ville et la Paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour où la dite vente fut enregistrée le 29ème jour d'avril de l'année 1843, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1834;

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit le 15me. jour de février, de l'année 1843, en vertu d'un writ de fieri facias émané de la dite Cour le 4 de janvier de l'année 1843, dans l'affaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Richard Terrell.—No. 13,260 du Docket de cette Cour, à laquelle vente L. Lessassier pour compte et au nom de la Banque des Citoyens de la Louisiane, s'est rendu acquéreur pour le prix de quatre mille piastres payables comptant.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire.

Deux terrains situés au faubourg Delord audessus de cette ville, désignés par les numéros trente-cinq et trente-six, d'après un plan dressé par R. Delafield, Ingénieur de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans, en l'année 1833, et déposé maintenant en l'office de F. Grima, notaire public; lesdits terrains mesurant chacun, mesure anglaise, vingt-cinq pieds de face à la rue St. Joseph et vingt-cinq pieds, plus ou moins, face à la rue Triton.

Le numéro trente cinq a une profondeur de quatre-vingt quatorze pieds quatre pouces sur la ligne qui le sépare du terrain Numéro 34, et quatre-vingt quatre pieds cinq pouces sur la ligne qui le sépare du dit terrain numéro trente six; et le numéro trente-six a une profondeur de soixante-quatorze pieds six pouces sur la ligne qui le sépare du numéro 37, avec les bâtisses construites sur les dits terrains, savoir: une maison à étage avec des cuisines aussi à étage et une écurie en bois.

Aussi, soixante-dix actions du fonds capital de la dite Banque des Citoyens de la Louisiane.

Bureau du Greffier de la Cour de Paroisse.

[L. S.] Nouvelle-Orléans, le 26 août 1843.

11 sept—1 en 30j J. OLLIÉ, député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut:—Attendu que L. Lessassier pour le compte et au nom de la banque des Citoyens de la Louisiane ayant acheté à une vente faite par le shérif de la Cour de Paroisse pour la ville et la paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette Cour où la dite vente fut enregistrée le 25 jour d'avril de l'année 1843, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Shérif, sus-dit le 15e. jour de février de l'année 1843, en vertu d'un writ de fieri facias émané de cette Cour, le 4 de janvier de l'année 1843, dans l'affaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Daniel Warburg. No. 14,980 du docket de cette Cour, à laquelle vente L. Lessassier pour le compte et au nom de la banque des Citoyens de la Louisiane, s'est rendu acquéreur pour le prix de sept mille sept cents piastres payables comptant.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire.

Trois terrains situés au faubourg Washington, au dessous de cette ville, faisant face au chemin public ou rue de la Levée, entre les rues St. Ferdinand et Montegut, désignés par les numéros un, trois et cinq, sur un plan dressé le 17 février 1834, par MM. L. J. Pilié et J. Communy, député voyers, et annexé à un acte daté le 1er. mars 1836, déposé en l'office de F. de Armas.

Le terrain numéro un, situé à l'angle des rues de la Levée et St Ferdinand, mesure (mesure américaine) vingt quatre pieds cinq pouces et trois huitièmes face à la dite rue de la Levée, sur cent pieds de profondeur et face à la dite rue St Ferdinand.

Le terrain numéro trois, mesure vingt trois pieds cinq pouces et deux huitièmes face à la rue de la Levée sur cent pieds de profondeur.

Le terrain numéro cinq mesure vingt trois pieds cinq pouces deux huitièmes de face à la rue de la Levée sur cent pieds de profondeur; ensemble les magasins en briques à deux étages, avec la façade de rue de chaussée en granit, construits sur les dits terrains, et ayant une allée d'un passage de six pieds huit pouces sept huitièmes de large, courant derrière les dits terrains et à l'usage commun des propriétaires des terrains désignés sur le dit plan.

Aussi: Trois cent trois actions du fonds capital de ladite banque des citoyens de la Louisiane.

Bureau du Greffier de la Cour de Paroisse.—Nouvelle-Orléans, le 2 août 1843.

[L. S.] J. OLLIE, Député Greffier.

11 septembre—3 en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut:

Attendu que L. Lessassier, pour le compte et au nom de la banque des Citoyens de la Louisiane, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la Cour de Paroisse pour la ville et paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour où ladite vente fut enregistrée le vingt-quatrième jour d'avril de l'année 1843, pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes "judiciaires;" approuvé le 10 mars 1834: Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le Shérif susdit, le seizième jour de février de l'année 1843, en vertu d'un writ de fieri facias émané de cette Cour, le 4 de janvier de l'année 1843, dans l'affaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Edward E. Parker, No. 199 du docket de cette Cour, à laquelle vente Ls. Lessassier, pour le compte et au nom de la Banque des Citoyens de la Louisiane, s'est rendu acquéreur pour le prix de vingt-quatre mille piastres payables comptant.

Description de la propriété d'après le transfert Judiciaire.

Une certaine portion de terre mesurant deux cent vingt-six pieds dix pouces face à la rue du Commerce et rue Lafayette, entre les rues Julia et St. Joseph, et cent dix pieds un pouce de profondeur. Ladite portion de terre est divisée en neuf terrains numérotés dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept et dix-huit, conformément au plan déposé en l'office de F. de Armas, notaire public, et annexé à un acte daté le 3 de mars 1839, et mesurant chacun vingt-cinq pieds deux pouces et demi de face sur cent dix pieds un pouce de profondeur; avec les améliorations, droits et privilèges y appartenant.

Aussi: sept cent trente Actions du fonds capital de la dite banque des Citoyens de la Louisiane.

Bureau du Greffier de la Cour de Paroisse.

[L. S.] Nouvelle-Orléans, le 26 août 1843

11 sept—3 en 30j J. OLLIE, Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane,—à tous ceux que ces présentes concernent, salut:

Attendu que L. Lessassier, pour le compte et au nom de la Banque des Citoyens de la Louisiane, ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la Cour de Paroisse pour la ville et la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour où ladite vente fut enregistrée le vingt-sixième jour d'avril de l'année 1843, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834; Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shérif susdit, le dix-septième jour de février de l'année 1843, en vertu d'un writ de fieri facias émané de ladite Cour, le 4 de janvier de l'année 1843, dans l'affaire de la banque des Citoyens de la Louisiane vs. E. Parker, No. 12915 du docket de cette Cour, à laquelle vente Ls. Lessassier, pour le compte et au nom de la Banque des Citoyens de la Louisiane, s'est rendu acquéreur pour le prix de trente-trois mille quatre cents piastres payables comptant.

Description de la Propriété d'après le transfert Judiciaire:

Une portion de terre située dans le faubourg Ste. Marie, de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, St. Joseph, du Commerce (ci-devant Lafayette) et Julia, désignée [illegible] [illegible] [illegible] trente-cinq pieds de face à la rue Tchoupitoulas, et deux cent vingt pieds de face sur la rue St. Joseph, [illegible] [illegible] [illegible] ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui existent sur ladite portion de terre. Laquelle portion de terre comprend: 1o. du quarante [illegible] désigné par les numéros cinq, six, sept et huit sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 9 de mars 1836, et annexé à un acte de partage entre les héritiers Gravier et autres, pardevant H. Lavergne, alors notaire public, le 17 mars 1836. [illegible]

[illegible] Bureau du Greffier de la Cour de Paroisse.

[L. S.] Nouvelle-Orléans, le 26 août 1843.

11 sept—3 en 30j J. OLLIE, Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut:

Attendu que L. Lessassier pour le compte et au nom de la Banque des Citoyens de la Louisiane ayant acheté à une vente faite par le shérif de la Cour de Paroisse pour la ville et la paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour où ladite vente fut enregistrée le [illegible] de l'année 1843, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834; Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par les présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le Shérif susdit le 14e. jour de mars de l'année 1843, en vertu d'un writ de fieri facias émané de cette cour le 26 de janvier de l'année 1843, dans l'affaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane vs. François Donbert. No. 15231 du Docket de cette Cour, à laquelle vente L. Lessassier pour le compte et au nom de la Banque des Citoyens de la Louisiane s'est rendu acquéreur des propriétés ci-après décrites, savoir: Le terrain numéro un de l'ilet numéro huit ci-après; premièrement décrit pour la somme de huit cents piastres

Le terrain numéro huit du dit ilet numéro huit ci-après premièrement décrit pour le prix de cent vingt cinq piastres.	125
Le terrain numéro neuf dudit ilet numéro huit ci-après premièrement décrit, pour la somme de cent piastres.	100
Les terrains Nos un, deux, trois, quatre et cinq de l'ilet numéro cent dix ci-après secondement décrit à vingt piastres par terrain faisant la somme de cent piastres.	100
Le terrain numéro un de l'ilet numéro deux pour la somme de cent trente-cinq piastres.	135
Le terrain numéro quatorze de l'ilet numéro deux et les terrains numéros dix et onze de l'ilet numéro trois à cent piastres par terrain faisant la somme de trois cents piastres,	300
	$1,560

Quinze cent soixante piastres payables comptant.

Description des propriétés d'après le transfer judiciaire:

1o. Trois terrains situés au faubourg Washington, district Clouet, désignés par les numéros un, huit et neuf de l'ilet numéro huit sur le plan fait par L. J. Pilié, député voyer, le 17 mai 1833, déposé en l'office de Carlile Pollock, notaire, lesdits trois terrains ayant, mesure anglaise, savoir:

Le terrain No. un, trente deux pieds, huit pouces de face à la rue Piété sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue d'Amour et formant l'encoignure.

Les terrains numéros huit et neuf mesurant chacun, trente trois pieds quatre pouces de face à la Promenade des Bons Enfans sur cent vingt pieds de profondeur; ledit terrain numéro neuf formant l'encoignure de la rue Piété et contigu au terrain numéro huit, ensemble les améliorations et dépendances.

2o. Cinq terrains situés au nouveau faubourg Marigny, désignés par les numéros un, deux, trois, quatre et cinq de l'ilet numéro cent dix, conformément à un plan déposé en l'office de L. T. Caire, notaire public; ces dits terrains sont formés des terrains numéros trois et quatre dudit ilet numéro cent dix, sur un plan dressé par J. Pilié voyer de la ville le 1er. juin 1820, déposé en l'office de Carlile Pollock, notaire le 18 du même mois; ces dits terrains ayant mesure française, savoir:

Les terrains numéros un, deux, trois, et quatre, chacun trente pieds face à la rue des Français sur quatre vingt dix pieds de profondeur;

Le terrain numéro cinq fait face à la rue de la Loi, dont il forme l'encoignure, et le terrain numéro cinq mesure trente pieds de face à la rue de la Loi sur cent vingt pieds de profondeur.

3o. et quatre terrains au faubourg Washington, district Clouet, désignés par les numéros un et quatorze de l'ilet numéro deux et par les numéros dix et onze de l'ilet numéro trois conformément à un plan dressé par L. Jh. Pilié député voyer, le 17 mai 1833, lesdits terrains ayant, mesure anglaise savoir: Le terrain numéro un formant l'encoignure des rues Piété et Grands Hommes, vingt et un pieds deux pouces et huit lignes, face à la première sur cent vingt pieds de profondeur et face à la dernière rue, le terrain numéro quatorze contigu au numéro un et ayant trente deux pieds face à la rue Piété sur cent vingt pieds de profondeur, et les terrains numéros dix et onze mesurant chacun trente deux pieds de face à la rue Piété entre les rues Craps et de la Loi, sur cent vingt pieds de profondeur; ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui y sont construites et toutes leurs dépendances.

Bureau du Greffier de la Cour de Paroisse.

[L. S.] Nouvelle-Orléans, le 26 août 1843.

11 sept—3en30j J. OLLIE—Dép greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut:

Attendu que Louis Lessassier pour le compte et au nom de la Banque des Citoyens de la Louisiane, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour où la dite vente fut enregistrée le 24me jour d'avril de l'an 1843, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1834.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif, sus-dit le 16me jour de février de l'année 1843, en vertu d'un writ de fieri facias émané de cette cour le 4 de janvier de l'année 1843, dans l'affaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Edw. E. Parker.—No. 12,917 du docket de cette Cour, à laquelle vente L. Lessassier pour le compte et au nom de la Banque des Citoyens, s'est rendu acquéreur de la première propriété ci-après décrite moyennant la somme de vingt-sept mille piastres et de la seconde propriété ci-après décrite moyennant la somme de quatre mille cent piastres faisant en somme totale de trente et un mille cent piastres payables comptant.

Descriptions des propriétés d'après le transfert Judiciaire:

1o. Une portion de terre située au faubourg Ste Marie, au-dessus de cette ville dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas St. Joseph, du Commerce (ci-devant Lafayette) et Julia, la dite portion de terre ayant mesure anglaise, soixante-douze pieds onze pouces et trois huitièmes de pouce de face à la rue Tchoupitoulas sur cent vingt pieds de profondeur du côté de la rue Julia et de cent treize pieds sur le côté le plus près de la rue St. Joseph; ensemble les six maisons en briques à 3 étages et le rez de chaussée couvertes en ardoises, bâties sur la dite portion de terre, chaque bâtisse ayant vingt sept pieds de face sur quatre-vingt-cinq pieds de profondeur. La portion de terre est composée: 1o. de six terrains désignés par les numéros quatre, cinq, six, sept, huit et neuf sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 12 février 1829, et annexé à un acte de F. de Armas, notaire, portant la date du 3 mars 1829; 2o. d'une moitié du terrain numéro trois sur le même plan; ensemble huit cent cinquante actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

2o. Un terrain situé au faubourg Ste Marie, ayant vingt-trois pieds dix pouces et deux lignes de face à la rue Tchoupitoulas, entre les rues de Lafayette et Gravier sur cinquante-sept pieds dix pouces et six lignes de profondeur, mesure anglaise, ensemble la maison en briques à deux étages et rez de chaussée bâtie sur le dit terrain, le tout conformément à un plan dressé par L. Bringier, le 24 avril 1835 déposé en l'office de Wm. Christy, notaire; ensemble cent actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Bureau du greffier de la Cour de Paroisse—[L. S.] Nouvelle Orléans, le 26 aout 1843.

11 sept—3f en 30j J. OLLIE, Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane à tous ceux que ces présentes concernent, Salut:

Attendu que Samuel Smith ayant acheté à une vente faite par le shérif de la Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette Cour où la dite vente fut enregistrée le 1er. jour de juillet de l'année 1843, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shérif susdit, le 20e. jour de juin de l'année 1843, en vertu d'un ordre d'exécution lancé sur un decret de cette Cour rendu le 16ème. jour de janvier de l'année 1843, dans l'affaire de la Banque de Cité de la Nouvelle Orléans vs. L. F. Canfield et son épouse—No. 3637 du Docket de cette Cour, à laquelle vente ledit Samuel Smith s'est rendu acquéreur pour le prix de $1700 payable comptant.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire, savoir:

Un lot de terre situé dans le faubourg Ste. Marie, désigné par le numéro huit sur un plan qui a été exhibé au moment de la vente; ledit lot ayant vingt-quatre pieds six pouces de face à la rue St. Joseph, sur cent quatre-vingt onze pieds, dix pouces de profondeur, sur une ligne parallèle à la rue des Magasins et qui sépare ledit lot de la propriété de J. Barry, cent vingt-quatre pieds six pouces de l'autre côté sur une ligne qui le sépare du lot numéro sept, et [illegible] une autre ligne perpendiculaire à la rue des Magasins [illegible] dix-huit pieds trois pouces vers une allée [illegible] parlé ci-dessus: de là une autre ligne parallèle à la rue des Magasins de soixante-dix-huit pieds [illegible] qui le sépare de la propriété de J. A. Maybin; de là quarante deux pieds neuf pouces de largeur dans le fond.

Ensemble les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ledit lot, droits, actions et privilèges qui en dépendent ou qui appartiennent audit lot en aucune manière que ce soit.

En foi de quoi j'ai délivré les présentes sous ma signature et le sceau de ladite Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, ce dixième jour d'août de l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quarante trois, et dans la soixante-huitième année de l'indépendance des Etats-Unis.

[L. S.] VOLMAR BON, Député-Greffier.

12 août—3en30j

AUX PLANTEURS SUCRIERS.

LES soussignés ont actuellement prêts à fournir à bas prix les articles suivants:

Huile de baleine blanchie épurée d'hiver, huile de graine de lin pure, esprit de thérébentine, goudron, étoupe, ficelle d'emballage, blanc de plomb, cercles en fer pour barils et boucauts, et outils pour tonneliers.

Ils ont aussi en mains un assortiment complet de fer, clous, houes, haches, chaines, meules de moulin, &c. &c. qu'ils garantissent d'excellente qualité.

RICHARDS & MONTGOMERY,

11 sept—6f. de s. et 4f. lps. No. 11, rue de Chartres.

PERDU—Un billet tiré par J. U. Bryce, daté 10 janvier 1843, à 90 jours de $780, en faveur de George Parois et endossé par Barrett et Lepage.

La personne qui a trouvé ce billet est priée de le retourner à CH. DUFOUR, 11, rue Conti.

11 sept.

ON a besoin d'une cuisinière bon sujet. S'adresser au No. 289, rue de la Levée, entre Quartier et Esplanade.

11 sept—6f

HUILE et blanc de baleine—90 barils huile raffiné et 10 caisses blanc de baleine en débarquement du navire Orléans et à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 11 sept 45, Vieille Levée

CARREAUX de vitres—Un assortiment complet en carreaux de vitres français à vendre en magasin par SCHMIDT & Co. 11 sept 96, Bienville

GENIEVRE de Hollande marque steamboat et Orange d'importations anciennes et récentes, qualité supérieure à vendre par SCHMIDT & Co 11 sept 96 Bienville

CAFE—123 sacs de la Havane en débarquement de la goelette Hero, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée 1 sept

COUVERTURES de laine françaises, 3 points, à vendre par SCHMIDT & Co. 11 sept. 96, Bienville.

CAFE de la Havane—71 sacs en débarquement de la goelette Hero, et en magasin, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune 11 sept

CIGARES de la Havane—Regalias, Cazadores, Imperiales, etc., et d'autres marques favorites, à vendre par 11 sept MANUEL BLASCO, 26 Commune

EAU-DE-VIE de pêches, à vendre par 11 sept MANUEL BLASCO, 26, Commune

SEL des Iles Turques—1670 sacs 3 boisseaux chaque, à bord du navire Louisville et à vendre par 11 sept HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

MARCHANDISES sèches—Les soussignés ont reçu par la barque Shannon du Havre, les articles suivants qu'ils offrent à vendre à bon marché:

Indiennes françaises en couleurs et deuils à la mode, demi-deuils, [illegible] bleues, jaunes, unies et à raies.

Satinet pour rideaux, Bordures de [illegible], Indiennes fines pour meubles, Cravates de soie pour de mode, Batiste [illegible] TOOLE [illegible] 11 sept [illegible] Chartres

A VENDRE—Deux maisons basses situées encoignure Magasins et Barthélemy, à des termes avantageux. S'adresser sur les lieux. 11 sept—1

PAR LE REGISTRE.

VENTE PAR LE REGISTRE DES TESTAMENTS.

Succession d'Antoine Aymer.

MARDI le 19 septembre 1843, à 12 heures, E. M. au No. 18, rue du Marché, en vertu d'un ordre de l'honorable Charles Maurian, juge de la Cour des Preuves pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 3 septembre 1843, il sera vendu pour le compte de la succession d'Antoine Aymer,

Le fonds d'un magasin de comestibles, &c. &c.

Conditions, comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testaments

11 sept—3

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de Sarah Gibney—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte provisoire présenté par Félix Connolly, exécuteur testamentaire datif de feue Sarah Gibney, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testaments

2 sept—3 en 10

Chauncey G. Williams contre ses créanciers et les créanciers de J. F. Freeman & Co.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—No. [illegible] cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et des créanciers de J. F. Freeman & Co. il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu pardevant O. R. Stringer, notaire public, le lundi, 25 septembre prochain (1843), à 10 heures du matin, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Isaac T. Preston est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de ladite Cour, ce 29 août 1843. T. GILMORE, Député Greffier.

24 août—3en30j

LE soussigné ayant été nommé curateur de la succession de Jno. A. Bowen, invite les personnes qui ont des réclamations contre la succession à les présenter pour le paiement, et les personnes qui doivent à cette succession à venir payer à lui. E. S. HARRIS, 70, rue Royale.

4 sept—10

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN

Bureau, No. 44, rue du Camp.

Capital comptant, $300,000

Assure contre les risques du feu, de la mer et du fleuve.

WM. A. GASQUET, Président

CH. BRIGGS, Secrétaire.

24 juillet—6f

BUREAU DES ASSESSEURS DES TAXES D'ETAT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

LES tableaux des taxes d'Etat sur les propriétés foncières et les esclaves, de cette partie de la paroisse d'Orléans comprenant les municipalités No. 1, 2 et 3, seront ouverts le lundi 14 du courant, au bureau des Assesseurs, passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, et resteront exposés jusqu'au 12 septembre inclusivement.

14 août—6f

FORMATION DE SOCIETE.

LES soussignés ont aujourd'hui formé une société sous la raison sociale de REYNAUD & FALLON, pour la transaction des affaires de commission en général.

P. REYNAUD, E. FALLON.

1er septembre—6f

BOIS DE CONSTRUCTION

ET BOIS DE PLANCHER EMBOUVETÉ.

CONSTAMMENT en mains au moulin de DEPOUILLY,

21 juil Encoignure Carondelet et Villeré.

$500 DE RECOMPENSE

SERONT payées par nous, pour l'arrestation et la conviction ou telles informations qui pourront amener l'arrestation et la conviction des trois hommes qui ont attaqué et maltraité notre jeune frère Josiah, le 16 du courant.

WM. P. CONVERSE, THOS. M. CONVERSE, de la maison Converse & Co.

25 août—15

VIEILLE Eau de vie de Cognac—6 demi pipes, à vendre par O. H. MIESEGAES, 1 sept 24, Vieille Levée.

CLOUS—300 barrillets fer de Suède, dimensions assorties, à vendre par O. H. MIESEGAES, 1 sept 24, Vieille Levée.

INDIGO de Manille, à vendre par 1 sept O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée

RAISINS verts de Malaga, en débarquement du navire John Minturn, à vendre par 1 sept O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée

HUILE d'olive—50 paniers à vendre par 1 sept O. H. MIESEGAES, 24 Vieille Levée

CAFE de Java—A vendre par 1 sept O. H. MIESEGAES, 24 Vieille Levée.

BLANC de Plomb—40 barillets extra No. 1, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 1 sept 20, Commune.

HUILE de Vitriol—26 carboys, à vendre par 1 sept JARVIS & ANDREWS, 20, Commune.

BACON—40 barriques jambons et plats côtés de Cincinnati, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44, Poydras

GRAISSE—Tbarils, 4 1/2 do. et 12 barrillets, à vendre par 1 sept HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras

PORC mess—200 barils, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 1 sept 44, Poydras.

JAMBONS—120 barils supérieurs enveloppés pour famille, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 1 sept 44, Poydras

MAIS—191 sacs blanc, en très bon ordre, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 1 sept 44 Poydras.

SAVON—100 caisses en débarquement de la barque Sarah Hand, 50 livres chaque, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 1 sept 44, Poydras

CUIR français—1 caisse cuir verni de la manufacture de N Nys & Co.; 1 caisse veau cire, à vendre par 1 sept J. ALBERT, 21 St. Louis

INDIGO—7 surons d'indigo de Guatemala, en débarquement et à vendre par 1 sept J. ALBERT, 21 St. Louis

CERISES à l'eau de vie fraiches et en bon état, à vendre par 1 sept J. ALBERT, 22 St. Louis

COUVERTURES françaises—Couvertures 3 points de Montpellier, à vendre par 1 sept J. ALBERT, 22 St Louis

MAIS—620 sacs en débarquement et à vendre par 1 sept HEWITT, HERAN & Co. 65 Camp

FARINE—2000 barils en débarquement et à vendre par 1 sept HEWITT, HERAN & Co. 65 Camp

GRAISSE—3000 fequins et 100 barils graisse en feuilles en magasin et à vendre par 1 sept HEWITT, HERAN & Co. 65 Camp

PORC—400 barils mess, à l'inspection de Bezant, à vendre par 1 sept HEWITT, HERAN & Co. 65 Camp

TOILE et Corde d'emballage—300 pièces et 600 rouleaux à vendre par 1 sept HEWITT, HERAN & Co. 65 Camp

CHAPEAUX—200 caisses formant un bel assortiment, à vendre par FROST & Co. 10 Magasins 29 aout

CUIR de Buffalo—Un petit lot en débarquement et à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée 29 aout

MELASSES—45 barils à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 29 aout 45 Vieille Levée

CHARBONS de Bois—En lots convenables aux acheteurs, à vendre par S & A SOULIE, 29 aout 65, rue Bienville, au premier.

TOILE, Corde et Ficelle d'emballage—600 pièces toile "Pew Looms" 400 rouleaux corde et 250 livres ficelle, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26 aout 26, Poydras.

BACON—20 barriques jambons et plats côtés, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26 aout 26, Poydras.

BRIQUES à feu, anglaises, écossaises, de Baltimore et de Pensacola, ciment hydraulique, plâtre de Paris, et à plâtrer, sable blanc, constamment en mains et à vendre en lots à la convenance des acheteurs par G. BEDFORD, 47 Commune 26 aout

A VENDRE par le soussigné: Peaux de veau vernies (patent leather), de N ys & Co. 31 aout G M. LUCAS, 30, Bienville

THE—50 boites poudre à canon 6 livres chaque en débarquement du navire John Minturn et à vendre par ROBERTS & HALL, 31 aout 75 Magasins

CHECKS sur New-York, à 60 jours de vue, à vendre par La Compagnie d'Assurance Maritime de l'Ouest et contre l'Incendie. 31 aout

BOUTEILLES françaises en caisses de 100 chaque, dernièrement reçues, à vendre par J. F. BERCIER & Co, 28 aout 54, Vieille Levée.

AMANDES—30 balles S. S. Amandes, en magasin et à vendre par PETERS & MILLARD. 28 aout

CIMENT, Plâtre de Paris, Briques à feu &c.—250 barils ciment hydraulique, 50 de Plâtre de Paris, 40 milliers briques à feu anglaises et écossaises, 30 milliers briques à feu de Pensacole, à vendre à bas prix en lots à la convenance des acheteurs, par G. BEDFORD, 17 aout 47, Communes

HABILLEMENS pour nègres—4 caisses à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 17 aout 76 Magasins

BRODEQUINS pour nègres—9 caisses différentes descriptions, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 76 Magasins 17 aout

CHAPEAUX de feutre—20 caisses différentes descriptions, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 76 Magasins 17 aout

ESPRIT de thérébentine—10 barils à vendre par JARVIS & ANDREWS, 17 aout 20, Commune.

MARCHANDISES diverses—150 sacs café Rio et Java; 230 barils sucre en pains, des raffineries de Philadelphie; 300 caisses Thé qualités assorties; 100 barils graines; 10 quarts barriques eau-de-vie, 8 demi-pipes eau-de-vie de Cognac, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80 Magasins 18 aout

COUVERTES Françaises 3 points de Montpellier, à vendre par J. ALBERT, 29 juil 22 St. Louis

SAVON—100 caisses marque de Jackson No. 1, en débarquement du navire Palmyra, à vendre par TUFTS & HOBART, 30 Douane 18 aout

MOULINS à coton de l'Aigle—Améliorés, constamment en vente par TUFTS & HOBART, 18 aout 30, Douane

CORDAGE de Manille, en magasin et à vendre par 19 aout GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras.

ARTICLES DIVERS—7 caisses vieux Café du gouvernement de Paris, 100 balles Café vieux Moka, 100 boites Thé noir et vert, 1re. qualité, 10 " Fromages d'Hollande, 10 barils Tabac coupé de Mme. Millery, à vendre par 2 aout PETERS & MILLARD

NOUVEAU MEDICAMENT PATENTE.

LES PLAQUES ELECTRO-MAGNETIQUES de LAMOUREUX, pharmacien à Paris—pour les rhumatismes, la goutte, les affections nerveuses, la migraine, les crampes d'estomac: aussi contre la surdité et la difficulté de la digestion, pour rétablir la transpiration et la sensibilité, etc. etc.

Depuis longtemps les médecins connaissent les nombreux phénomènes produits par l'électricité, ont constamment essayés de découvrir l'influence que ce fluide pourrait exercer sur le corps humain pour le soulagement de plusieurs affections: les succès obtenus n'ont pas atteint le degré d'efficacité aussi évidemment réalisé par l'APPLICATION DE CES PLAQUES.

Le dépôt chez P. CUBIACHE, pharmacien, 16 sept Encoignure Condé et St. Philippe.

CERISES à l'eau-de-vie—50 caisses en bouteilles blanches. récemment reçues et à vendre par J. E. LORRILHE, 9 sep Encoignure Royale et Douane

VIN de Marseille, en barriques de qualité supérieure, à vendre par J. E. LORRILHE, 9 sep Encoignure Royale et Douane

ABSYNTHE, Kirsh, Capres etc. à vendre chez J. E. LORRILHE, 9 sep Encoignure Royale et Douane

A LOUER—Cette grande et vaste MAISON en briques avec magasin sise rue Royale Nos. 117 et 119, entre Conti et St. Louis. S'adresser au bureau de G. SCHMIDT, 6 sept—15 85, rue Toulouse.

MAISON A LOUER—Une belle maison en briques à étage, située rue Dumaine, entre les rues Bourbon et Dauphine, No. 111, à livrer le 1er octobre prochain. On peut examiner à toute heure de la journée. S'adresser à S. A. SOULIE, 5 sep 65 rue Bienville, au premier

A LOUER—Le magasin No. 47 rue Bienville, actuellement occupé par MM. Hugo C [illegible] Gildermeister & co, s'adresser à SCHMIDT & co, 96 Bienville

A LOUER à bas prix pour un an ou plus, les beaux Magasins, bien situés, Nos. 52 et 53, Vieille Levée, bâtis en briques et couverts en ardoises, par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 1 sept 44, Poydras.

VINS et Conserves de Bordeaux—En débarquement du brick Osceola, [illegible]

[illegible] Vin rouge Pauillac et St. Estèphe, [illegible] 7 balles Conserves de [illegible], 3 points, qualités [illegible] à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co. [illegible] Conti.

INDIENNES pour lesquelles [illegible] NORTH & BROTHERS, reçoivent actuellement par le navire [illegible], une facture d'indiennes couleurs claires à petits [illegible] convenables pour le commerce de détail de la [illegible].

Aussi—Quelques caisses indiennes bleues. 8 sept

EN débarquement du brick Osceola, venant de Bordeaux 45 barriques vin rouge Pauillac Médoc, à vendre par 8 sep G. M. LUCAS, 30 Bienville

EN débarquement du brick Clarissa, venant de Bordeaux 40 barriques vin rouge Pauillac Médoc, à vendre par 8 sep G. M. LUCAS, 30 Bienville

VINS de France—Vin rouge, St. Julien, Château Lafitte, Grave Larose et vin de Bourgogne en bouteilles et en barriques, à vendre par CH. DUFOUR, 11 Conti 8 sep

HUILE raffinée de baleine, en débarquement du navire Berlin, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76 Magasins 8 sep

BRODEQUINS—en débarquement du navire Claiborne, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76 Magasins 8 sep

BILLETS de la Banque des Citoyens—$270 en petits billets, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76 Magasins 8 sep

TABAC—30 caisses et barillets, manufacturé, différentes qualités, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76 Magasins 8 sep

10,000 GALLONS huile de baleine blanchie et non blanchie. 15,000 do do 30 caisses blanc de baleine, à vendre par WM. FROST & co, 20 Vieille Levée 8 sep

CAFE—78 sacs nouvelle récolte en débarquement du brick Hope Howes de la Havane, à vendre par E. TROISGROS, 8 sep 20 Vieille Levée

SUCRE—140 caisses blanc et brun de la Havane en débarquement du brick Hope Howes, à vendre par E. TROISGROS, 8 sep 20 Vieille Levée

SUCRE—60 caisses blanc et brun en débarquement de la goëlette Belle de la Havane, à vendre par E. TROISGROS, 8 sep 20 Vieille Levée

BACON—Jambons, épaules et plats côtés, en magasin, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 7 sept 60 Camp

FARINE—250 barils qualités inférieures, en débarquement du steamer Mo. Mail, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 7 sept 60, Camp

GRAISSE—800 barillets et 21 barils prime, à vendre en magasin par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp 7 sept

MAIS—657 sacs en bon ordre, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 7 sept 60, Camp

HUILE de graisse—1 baril en magasin, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 7 sept 60, Camp

HUILE D'OLIVE—275 paniers et 25 caisses en débarquement et à vendre par MERLE, BEYLLE & co, 1 sep 45 Vieille Levée

SULPHATE de quinine—300 onces garanti français, de Pelletier, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 25 aout 20, Commune

ESPRIT de Thérébentine—11 barils, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 25 aout 20 Commune

HUILE de graine de lin—15 barils à vendre par JARVIS & ANDREWS, 25 aout 20, Commune.

HUILE de baleine raffinée—45 bls. épurée d'hiver, à bas. de do, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 25 aout 20, Commune.

CHAUX fraiche de Thomaston—300 barils chaux de pierres, en débarquement et à vendre par G. BEDFORD, 17 aout 47, Commune

MARCHANDISES DU PAYS—75 balles toile à draps écrue 4/4.

20 caisses do blanche 4/4.
20 balles drilles écrus.
10 do toile à chemises écrue.
25 caisses do blanche 7/8.
100 balles denims différentes descriptions.
15 do toile rayée. Hamilton.
20 caisses flanelle de Canton,
15 do de denims de Hamilton,
10 do de indiennes à la mode, en magasin et à vendre par WM. FROST & co, 8 sep 20 Vieille Levée

ARTICLES DIVERS—En débarquement des navires Claiborne, Berlin et Mary & Susan, savoir:

Coton du pays—250 balles coton blanc et écru, à chemises et à draps 3/4, 4/4 et de 38 pouces.
Savon—500 caisses marques Winchester, Jackson et [illegible]; savon extra No. 1.
Clous—150 barils clous de fer de Suède.
Maquereaux—100 barils et demi barils maquereaux frais No. 1 et 3.
Morue—15 tambours et 300 caisses morue fraiche.
Huile—25 barils huile de baleine; 10 dito huile de tanneurs.
Gingembre—25 sacs.
Papier à enveloppe—500 rames.
Cornichons—104 caisses cornichons assortis, olives, câpres.

A DES PRIX REDUITS.

Bottes et Souliers—500 caisses comprenant un assortiment de bottes, brodequins, souliers, &c.
Chemises—12 caisses chemises rayées, d'Hamilton.
Paillassons—41 rouleaux paillassons, à vendre par TUFTS & HOBART, 8 sept 30, Douane.

BANQUE DE LA LOUISIANE,

Nouvelle Orléans, le 9 août 1843.

CHANGE—Cette Banque tire sur Londres et New York. 9 aout WM. E. LEVERICH, Caissier.

BANQUE DE LA LOUISIANE,

Nouvelle-Orléans, le 17 août 1843.

UN dividende de trois pour cent a été ce jour déclaré par cette Banque. Ce dividende sera payable aux actionnaires ou à leurs représentants légaux, à dater du lundi 28 du courant. W. E. LEVERICH, 28 aout—15 Caissier

SANGSUES.

RECU par les dernières arrivages de Barcelone, de France et de la Havane, CINQUANTE MILLE SANGSUES que l'on vendra aux prix les plus réduits. L'entrepôt général de la rue du Quartier No. 46, a l'avantage de mettre à fournir au public, pendant toute la saison, des sangsues GARANTIES, comme suit:

Sangsues petites, TROIS cents.
do moyennes, CINQ "
1er. choix grosses, DIX "

L'entrepôt a établi une succursale, au coin des rues Orléans et Bourbon, afin de faciliter ses habitués du centre de la ville, mais le principal établissement et les Réservoirs sont RUE DU QUARTIER, No. 46, entre Condé et Vieille Levée. RENAUD PETITBIEN.

Deux domestiques se chargeront de la pose des sangsues si on l'exige. 16 aout.

SANGSUES.

83000 dernièrement reçues par le navire Deucalion.

Le soussigné informe le public qu'il est actuellement prêt à vendre à son Dépôt général, en gros et en détail, toute espèce de Sangsues d'Europe, aux prix les plus modérés. J. B. BUSCONI, 187, rue de Chartres.

Une porte de la rue St. Pierre, à l'ancien magasin d'oiseaux. 20 juillet

SANGSUES.

TRENTE MILLE SANGSUES de première qualité supérieure, Hongroises, de Hambourg, Nantaises et Espagnoles, à vendre au nouveau Dépôt, encoignure Cascaleve, rue No. 56. Les prix des dites sangsues est à deux pour SIX SOUS et un quart, jusqu'à DOUZE SOUS et demi. Le chef se charge lui-même d'en garantir toutes les qualités, et au désir, et de transporter à la population d'années, et se transportera aux lieux indiqués par ordre. J. P. SOUBIRAN.

18 aout

SANGSUES MONSTRES.

Reçu par le Kilby, de New-York, des Sangsues hongroises, et suédoises, garanties, à vendre au nouveau Dépôt, rue Royale, entre St. Philippe et Ursulines, No. 309. Mr Trasforest les posera aux personnes qui le désireront. On trouvera toujours dans le même établissement de la Farine de riz, fraiche, Moutarde, Potasse, Arrow-Root, Fécule de pomme de terre, Tamarin, Sel d'Epsom, Crème de Tartre, Huile de Palmachristy, Alun, Rob anti-syphilitique du docteur Giraudeau de St. Gervais, et beaucoup d'autres articles à vendre à très bas prix.

25 a F. TRASFOREST.

RECU par la barque Shannon, du Havre, et à vendre à bas prix pour du comptant:

Mouchoirs français, façon Madras, dessins nouveaux qualité supérieure,
Indiennes françaises nouvelles,
Mousselines laines noires double largeur,
De do de bleu de France de
De do de dessins riches,
Boutons en 6 trous 7 1/2, 8 et 12 lignes,
De de nacre diverses qualités,
Un assortiment d'articles pour tailleurs.

FORCADE & Co. 4 sept 30, rue de Chartres

MARCHANDISES D'AUTOMNE.

LES soussignés reçoivent par l'Oconee de New-York, et la barque Sarah Hand de Philadelphie, un bel assortiment de marchandises de saison, qu'ils offrent à vendre à très bas prix pour du comptant:

Circassiennes noires et en couleurs,
Indiennes américaines en couleur,
do. do. noires,
do. bleu Merrimack et autres,
Mérinos noir et en couleur pour robes,
do. bleus Marie-Louise,
Velours de coton noir,
Bombazettes noires No. 1 à 12,
do. vertes et rouges,
Alépines noires diverses qualités,
Bombazettes noires 3/4.
Mouchoirs façon Madras, bas prix,
do. bleus pour nègres,
Kersey laine et laine et coton,
Linseys unis et à carreaux,
Coutils à matelas, et Denims bleu,
Un bel assortiment de Kentucky Jeans,
600 douzaines Chaussons écrus,
300 do. Bas blancs très grands,
300 do. do. noirs do.
Percales noires et en couleurs,
Cotons blancs 3/4, 7/8, 4/4, 5/4 et 12/4,
do. écrus do. do. do. do.
8 caisses Parapluies coton 26, 28, 30, 32 et 34 pouces,
Casimirs noirs pour pantalons,
do. en couleur do.

FORCADE & Co. 4 sept 30, rue de Chartres.

A VENDRE par les soussignés:

Vins de Marseille en barriques et 1/2 barriques,
Vins de Montferrand, en barriques,
Do de St. Jülien Médoc,
Do de Léoville,
Do de St. Emilion,
Do de Madeire, en quarts de pipes,
Do d'Oporto, en quarts de pipes,
Genièvre de Hollande en pipes, barils et dame-jeannes,
Cognac 4me. preuve, en 1/2 pipes et quarts.

J. F. BERCIER & Co. 54, Ville Levée.

2 a

CHANGEMENT DE DOMICILE.

E. CORDEVIOLLE & LACROIX ont l'honneur de prévenir leurs habitués et le public en général, qu'ils ont transporté leur magasin du No. 66, encoignure Chartres et Bienville au No 123 de la même rue, entre Conti et St. Louis; magasin qu'ils occupaient précédemment, et qu'ils n'avaient quitté que par suite de l'incendie dont ils ont été victimes le 9 janvier dernier.

Nouvelle Orléans, 30 aout 1843. 31 aout

GRAINES FRAICHES POUR JARDIN.

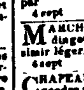

Le soussigné a le plaisir d'informer les personnes qui se fournissent habituellement chez lui qu'il vient de recevoir par la barque Shannon, arrivant de France, un très grand assortiment de Graines fraîches pour jardin et convenables pour les semailles d'automne. Wm. DINN,

4 sept 11, Commune

LES soussignés ont en magasin, et offrent à de bas prix, pour terminer plusieurs consignations,

14 balles couvertures de laine, françaises, pour nègres, à 2 points, très pesantes.
Vieille eau-de-vie de Cognac, supérieure.
Vin rouge, de diverses qualités, en barriques.
Vin rouge en caisses, des marques les plus estimées et d'autres à bas prix.
Vin blanc en tierçons.
Amandes fraîches, à coques tendres.
Marasquin, Curaçao, et anisette.
Bouchons longs et courts.

4 sept. JORDY & BRASIER, No. 60, rue Royale.

AVIS AUX TAILLEURS—Casimir noir, satin de laine, casimir fantaisie, drap de soie, serge noire, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 4 sept 36, rue de Chartres

MARCHANDISES d'automne, mérinos en pièces, redingotes, habits et pantalons mérinos, pantalons casimir léger, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 4 sept 36, rue de Chartres

CHAPEAUX de soie français—Huit caisses chapeaux, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 4 sept 36, rue de Chartres

PARAPLUIES—30 parapluies 30 à 32, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 4 sept 36, rue de Chartres

CHARBON—26 boucauts en débarquement de la barque Sarah Hand, de Philadelphie, à vendre par T. & S. TOBY & BOGERT, 9 sep 70 Camp

TABAC—100 balles en feuilles du Kentucky, à vendre par O. H. MIESEGAES, 9 sep 24 Vieille Levée

VENTES DE SHERIF.

Veuve Delphin Hubert vs. J. C. Palmeno, J. A. Beard et Wm. F. Vigers.

COUR DE DISTRICT—No. [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, lundi le 11 septembre 1843, à midi:

Tous les droits, titres et intérêts des défendeurs, et particulièrement de J. A. Beard à un certain jugement rendu par la Cour de Paroisse, No. 18,[illegible], du docket dans l'affaire de J. A. Beard vs. Mme. Mary R. Pritchard, pour la somme de trois cent seize piastres avec les intérêts à dater de la demande judiciaire, ainsi que les frais.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant.

A. SIDNEY LEWIS, Shérif de la Cour de District.

24 aout—3f en 30j

La Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle Orléans vs. Mortimer Turner.

COUR DE DISTRICT—No. 22,367—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, lundi le 11 septembre 1843, à midi:

Un certain Lot de Terre ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, chemin, privilèges et avantages y appartenant, situé au faubourg Lacourse, de cette paroisse, et désigné par le No. un, dans l'ilet No. cinquante, sur le plan original du dit faubourg, et formant l'encoignure des rues Constance et Robin, sur la première desquelles rues il a une façade de soixante pieds, et sur la dernière de cent vingt pieds, mesure française.

Ainsi qu'un nègre esclave nommé Jerry, âgé d'environ 32 ans.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : comptant.

A. SIDNEY LEWIS,

9 aout—3 en 30 Shérif de la Cour de District.

Maria Cecile et al. vs. James P. Gilly.

COUR DE PAROISSE—No. 15,706—En vertu d'un alias writ de fieri facias contre Paul Bertus à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, lundi le 11 septembre 1843, à midi,

Tous les droits, titres et intérêts du dit Paul Bertus dans la succession de son père.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

D. AUGUSTIN,

4 aout—3 en 30j shérif de la Paroisse d'Orléans

Emile Johns et George F. Manouvrier vs. la Compagnie Charitable des Pompiers.

COUR DE DISTRICT—No. 2/715—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, samedi, le 16 septembre 1843, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o. Un certain lot de terre No. 9, dans l'ilet lettre A situé dans la seconde municipalité de cette ville, mesurant vingt cinq pieds de face à la rue Front sur cent cinquante-trois pieds huit pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles, le tout mesure anglaise, ensemble avec les améliorations, droits, chemins et privilèges y appartenant.

2o. Un autre certain lot de terre No. 32, situé dans les mêmes ilet et municipalité, mesurant 25 pieds de face à la rue de la Nouvelle Levée, sur 153 pieds 8 pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles, le tout mesure anglaise, ensemble avec les améliorations, droits, chemins et privilèges y appartenant.

Les deux lots susdits sont sujets à un bail consenti par lesdits défendeurs à Robert H McNair, par acte passé pardevant Wm. Y Lewis, notaire, en date du 8 décembre 1840 et sont maintenant occupés et en la possession des assignées dudit McNair en vertu dudit bail; que ledit bail a été fait pour et moyennant une rente annuelle de $600 et expire le 31 décembre 1845—Que des billets ont été fournis pour rente la durée dudit bail—Qu'il est stipulé dans ledit acte de location que si aucun desdits billets n'était payé 30 jours après protêt que ledit bail sera forfait; et que lesdits lots de terre avec leurs améliorations retourneront aux dits défendeurs en toute propriété; en outre il est stipulé dans ledit acte de location que si à l'expiration du bail les dits défendeurs ne demandaient le prix en comptant desdits lots, que ce prix sera fixé par arbitration de la manière stipulée dans ledit acte de location, et qu'il y aurait ainsi lieu. Si ce prix n'était pas payé soixante jours après la décision finale des arbitres ou du sur-arbitre, que lesdits lots, ensemble avec leurs améliorations retourneront auxdits défendeurs; et enfin il est aussi convenu dans ledit acte de location qu'à l'expiration du bail et à l'option desdits défendeurs, cette location pourra être renouvelée par ledit McNair pour cinq ans de plus avec le privilège de l'étendre une troisième fois pendant encore cinq autres années en se conformant aux travaux stipulés dans ledit acte de location qui sont le paiement de la rente annuelle de $600, la construction d'édifices à l'épreuve du feu, celle des banquettes, la pose de pierres d-losses et le paiement de toutes taxes et cotisements.

3o. Un autre certain lot de terre No. 8, dans l'ilet lettre B situé dans la même municipalité, mesurant dix sept pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Roffignac; 100 pieds 11 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No. 7; vingt trois pieds neuf pouces et six lignes dans le fond; puis sur une ligne au front derrière les lots Nos. 10, 11, 12 et 13, 60 pieds 2 pouces et 3 lignes, puis sur une ligne courant obliquement dans le dit terrain, 9 pieds 1 pouce, et de là sur une ligne bornée par une espèce triangulaire; et 18 pieds 7 pouces et 8 lignes sur la rue Roffignac, 48 pieds 8 pouces et 6 lignes, face à la rue Roffignac, le tout mesure anglaise, ensemble avec toutes les améliorations, droits, chemins et privilèges y appartenant.

4o. Un autre certain lot de terre No. 9, situé dans les même ilet et municipalité et formant l'encoignure des rues Nouvelle Levée et Roffignac, mesurant 21 pieds un pouce et sept lignes sur la dite rue de la Nouvelle Levée, 64 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur, et face à la rue Roffignac, 22 pieds 10 pouces et une ligne dans le fond, et borné par une espèce triangulaire; et 88 pieds 7 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No. 10, le tout mesure anglaise, ensemble avec les améliorations, droits, chemins et privilèges y appartenant.

Que malgré que les dits lots Nos. 8 et 9 dans l'ilet B soient rapportés faisant face à la rue Roffignac, cependant d'après les procédures instituées par la Municipalité No. 2, dans la Cour susdite, pour l'ouverture de la rue Roffignac, No. [illegible] du docket de la dite Cour, et d'après les plans enregistrés dans les dites procédures, il appert que les dits lots font face à des terres qui ont été prises par la dite Municipalité pour l'élargissement de la rue Roffignac, et attendu que les procédures entamées pour l'ouverture de la dite rue, ont été discontinuées et retirées, le dit lot No. 8 ne fait plus face à aucune rue et le dit lot No. 9 fait face seulement à la rue de la Nouvelle Levée et n'est plus un terrain d'encoignure—Et

5o. Un autre certain lot de terre situé dans les mêmes ilet et Municipalité, mesurant 20 pieds 3 pouces face à la rue de la Nouvelle Levée, 95 pieds 7 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 9; de là sur une ligne oblique jusqu'au fond, et borné par une espèce triangulaire, 21 pieds 3 pouces et deux lignes, de là sur une ligne droite dans la profondeur, 9 pieds 6 pouces et 7 lignes, ayant une façade sur la ligne de division du lot No. 11 et ayant une [illegible] [illegible] mesure anglaise, ensemble avec les améliorations, droits, chemins et privilèges y appartenant.

Le tout d'après un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la Municipalité No. 2, le 31 décembre 1840, dont une copie authentique est annexée à un acte passé devant Wm. Y. Lewis, notaire public de cette ville, daté le 3 décembre 1841.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—La somme de $1632 33 1/3 avec les intérêts à raison de 10 pour cent l'an à dater du 15 juillet 1842 jusqu'à parfait paiement, ainsi que tous les frais comptant, et pour la balance du prix, une moitié payable le 15 juillet 1844 et l'autre moitié payable le 15 juillet 1845, avec intérêt à raison de 10 pour cent l'an à dater du jour de la vente jusqu'à parfait paiement.

A. SIDNEY LEWIS,

11 aout—3 en 30j Shérif de la Cour de District.

COUR DE COMMERCE.—No. 5,965.—La Banque de la Louisiane vs. H. B. Saucier et Eugène Tarbet.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, le vendredi 29 de septembre 1843, à midi:

L'esclave FANNY, âgée de 40 ans, blanchisseuse, appartenant audit H. B. Saucier, et saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : Comptant.

EMILE LA SERE,

29 août—3 en 30j Shérif de la Cour de Commerce

Veuve Manpassant vs. Marie Constance Nicolet et autres

COUR DE DISTRICT—No. 21,564—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, mercredi 27 septembre 1843, à midi:

La négresse quadrilaire Agée d'environ vingt-huit ans. et ses deux enfans nommés Marie Détronine, âgée d'environ sept ans, et Marguerite âgée d'environ deux ans et demie.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant.

A. SIDNEY LEWIS,

26 aout—3en30j Shérif de la Cour de District.

Jean Delassize vs. Jno. Watkins.

COUR DE DISTRICT.—En vertu de deux alias writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cour de District du second district judiciaire, dans et pour la paroisse de St. Jacques, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi le 18 septembre 1843, à midi,

CYRUS, nègre âgé d'environ 35 ans.
CHARLOTTE, négresse âgée d'environ 45 ans.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant.

D. AUGUSTIN,

15 août—3 en 30 Shérif de la paroisse d'Orléans

Isaac Hofer vs. Pedro Arambido.

COUR DE PAROISSE.—No. 15,916—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, jeudi, le 14 septembre 1843, à midi:

1o. Un ilet de terre désigné par le numéro cinquante, compris entre les rues de la Loi, Tricou, Delery et la Promenade des Florides, et composé de seize lots numérotés du No. un jusqu'à seize inclusivement, conformément au plan No. trois, daté du 1er septembre 1836, dressé par J. Pilié, et déposé en l'étude de Carlisle Pollock, notaire public, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges et avantages y appartenant.

2o. Un lot de terre situé au faubourg Franklin, près cette ville, désigné par le No. dix neuf dans l'ilet No. cent sept, sur un plan particulier du dit ilet, dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le quatorze avril 1836, annexé à un acte passé pardevant Théodore Seghers, notaire en cette ville, le 2 mai 1836; le dit lot de terre ayant trente-cinq pieds six pouces de face à la rue Musique, entre les rues Urquhart et Gired, sur cent dix-sept pieds de profondeur entre lignes parallèles; ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges et avantages y appartenant.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant. D. AUGUSTIN,

7 aout—3en30j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Julie Alliot, épouse de Jean Dubalen, vs. son mari.

COUR DE PAROISSE — No. 15,457 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mercredi, le 13 septembre 1843, à midi,

1o. Onze lots de terre situés au faubourg Montreuil, audessous de cette ville, désignés sous les Nos. depuis un jusqu'à onze inclusivement de l'ilet No. 22, conformément au plan dressé par L. Surgi, le huit mars 1836, enregistré en l'étude de Ferreud, notaire public, au livre des plans, livre No. 1, suivant lequel plan lesdits lots de terre mesurent, en pieds anglais chacun 31 pieds de face à la rue Elmire, entre les rues St. Jean-Baptiste et St. Avide, sur 120 pieds de profondeur de chaque côté; le No. un faisant encoignure aux rues Elmire et St. Avide, et le No. onze faisant encoignure aux rues Elmire et St. Jean-Baptiste; lesdits lots bornés sur la ligne du fond par le faubourg Washington. Ensemble tous les droits et dépendances y appartenant, sans aucune exception ni réserve.

2o. Un terrain situé au faubourg Washington, quartier Dauney, désigné par le No. dix de l'ilet No. 14, suivant le plan général du dit faubourg, dressé par les architectes, par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 9 février 1825, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire, par acte du 31 mars 1836, et suivant un plan particulier dressé par Louis Surgi, 24 février 1837, déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire public de la 3me Municipalité, sous la date du 27 février 1837, sous la désignation du plan numéro 35. Ce numéro dix mesure en pied anglais 30 pieds un pouce et 6 huitièmes de face à la rue St. Ferdinand, entre les rues des Bons-Enfans et Moralès, sur 131 pieds 8 pouces et 4 huitièmes de profondeur.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.

D. AUGUSTIN,

5 août—3f en 30j shérif de la paroisse d'Orléans

Geo. W. Morgan vs. ses créanciers.

EN vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, daté du 26 août 1843, il sera vendu, lundi le 2 octobre 1843 à midi, à la Bourse de Cité, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, les propriétés ci-après décrites, abandonnées par l'insolvable à ses créanciers, savoir:

1o. Un lot de terre situé dans la ville de Milneburg, désigné par le No. 6 de l'ilet No. 169. Ledit lot forme l'encoignure des rues Columbia et St. Antoine, et mesure 30 pieds de face à la rue Columbia, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue St. Antoine; ledit lot devant être vendu en deux portions de 30 pieds chacune.

2o. Un ilet de terre dans la ville de Milneburg, désigné par le No. 38, et compris entre la rue Columbia, l'Avenue de Washington et les rues Musique et Franc fort, devant être vendu en lots séparés.

3o. Une portion de terre située à Milneburg, près du lac Pontchartrain, faisant partie du lot No. 6 de l'ilet No. 163, formant l'encoignure des rues Columbia et Français, mesurant 30 pieds de face à la rue Columbia, sur 120 pieds de profondeur (mesure française); ensemble avec la maison à étage en bois qui s'y trouve.

Aussi une vieille cabane sur le lot premièrement décrit, et quelques vieilles cabanes sur la rue des Français, près la maison ci-dessus décrite.

Conditions de la vente.—Pour les cabanes ci-dessus décrites, comptant; et pour le reste, un huitième comptant et la balance à six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic.

D. AUGUSTIN,

26 août—3 en 30 Shérif de la paroisse d'Orléans

VIN de Bordeaux—En débarquement du navire Osceola, venant de Bordeaux, 30 barriques vin de Pauillac Médoc, à vendre par la Levée en magasin, par J. E. LORRILHE, 9 sep Encoignure Royale et Douane

VENTES DE SHERIF.

L. B. Macarty vs. Louis Lambert.

COUR DE PAROISSE—No. 15889—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, vendredi 15 septembre 1843, à midi:

Deux lots de terre situés au faubourg Washington, district Dauney et Lombard désignés par les Nos. 20 et 21 de l'ilet No. 17, d'après le plan dudit district, fait par Benjamin Buisson, voyer, et déposé en l'étude d'Octave de Armas, d'après un acte daté du douze juin 1832; lesdits lots sont contigus et mesurent chacun, mesure anglaise, 31 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Mazant sur 120 pieds de profondeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ni réserve aucune.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : comptant.

D. AUGUSTIN,

26 aout—3f en 30 shérif de la paroisse d'Orléans

John Wallace & co., vs. Louis Sosinsky et Mary M. Sosinsky.

COUR DE DISTRICT.—No. 22,727—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, mardi le 3 octobre 1843 à midi,

L'esclave Tamar, négresse âgée d'environ 30 ans.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

A. SIDNEY LEWIS,

31 aout—3f en 30j Shérif de la Cour de District.

L'Etat de la Louisiane vs. la Compagnie du chemin à coulisses de la Nlle. Orléans et Nashville.

COUR DE DISTRICT—No. 21,848—En vertu d'un alias ordre de saisie et vente à moi adressé par l'hon. Cour de District du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, mercredi, quatre octobre 1843, à midi,

L'esclave Cæsar, nègre âgé d'environ vingt-un ans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant intérêt à raison de six pour cent par an à dater du jour de la vente jusqu'à échéance, et en cas de non paiement, ils porteront intérêt à raison de dix pour cent par an jusqu'à parfait paiement.

A. SIDNEY LEWIS,

31 sept—3 en 30j Shérif de la Cour de District

Joseph Sauvinet vs. A. Courvoisier.

COUR DE DISTRICT—No. 22,785—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, mercredi quatre octobre 1843 à midi:

JOHN ou JOHNNY, âgé d'environ 28 ans;
PRESCILLA, négresse âgée d'environ 33 ans, avec ses deux enfans nommés William, âgé d'environ 4 ans et demi, et Clare, âgée d'environ 3 ans;

Et un jeune mulâtre nommé FRANÇOIS, âgé d'environ 19 ans.

Aussi:—Tous les droits que ledit Courvoisier peut ou pourrait avoir sur une certaine propriété située à l'encoignure des rues Royale et Orléans, dans cette ville, connue sous le nom de propriété Roffignac; lesdits droits résultant d'un certain acte public passé entre Claude F. Geuhot et Joseph Roffignac, pardevant L. T. Caire, notaire public, le cinq juillet 1841.—Par ledit acte, led. Geuhot, était autorisé à bâtir une maison en briques à deux étages, avec toutes les dépendances sur ladite propriété, et de rester en paisible possession pendant l'espace de huit années à dater du premier août 1841, à la condition de payer un loyer de cent piastres par mois pendant la durée entière de ladite époque.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant.

A. SIDNEY LEWIS,

1 sept.—3en30j Shérif de la Cour de District

Victor Roumage en sa capacité de syndic des créanciers de R Marty vs. J. S. Marty.

COUR DE PAROISSE.—No. 15,901—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, et du consentement des parties, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mardi, le 19 septembre 1843, à midi,

Le mulâtre MICHEL, âgé de trente ans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.

D. AUGUSTIN,

1 septembre—3f en 15j Shérif de la paroisse d'Orléans

COUR DE COMMERCE.—No. 6,414—Turner et Renshaw vs. M. Murphy & John Dunn.

En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans j'offrirai en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, le samedi, sept octobre 1843, à midi, la propriété ci-après décrite, appartenant à John Dunn et saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Un certain lot de terre situé rue Perle, entre les rues Delord et Lucien, mesurant vingt-un pieds de face à la rue Perle, sur quatre-vingt-trois pieds six pouces de profondeur et désigné par le No. 36, sur un plan paraphé par F. Buisson, shérif et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire public, en 1835.

Conditions, comptant.

EMILE LA SERE

6 septembre—3f en 30j Shérif de la Cour de Commerce

Chs. B. Kennedy vs. Jos. Michel.

COUR DE DISTRICT—No. 21,748—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier district Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, vendredi treize octobre 1843, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o. Cinq lots de terre situés au faubourg Washington, de cette ville, et qui sont bornés par les rues Craps, Hancock, Amour et Tricou, lesquels sont conformément au plan dressé par A. d'Hemécourt, en date du 12 janvier 1837 et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public de cette ville) sont désignés par les Nos. un, vingt-six, vingt-sept, dix-huit et dix-neuf, et ont les dimensions suivantes, savoir: le lot No. un mesure vingt-huit pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Hancock, sur cent quatre pieds dix pouces de profondeur, en face à la rue Craps, et forme l'encoignure desdites rues. Le lot No. vingt-six, [illegible] le No un ci-dessus désigné, et mesure vingt-huit pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Hancock, sur cent quatre pieds dix pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos. dix-sept, dix-huit et dix-neuf sont contigus et mesurent chacun vingt-huit pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Hancock, sur cent quatre pieds dix pouces de profondeur entre lignes parallèles, le lot No. dix-sept formant l'encoignure des rues Hancock et Amour.

2o. Un lot de terre, situé aussi au faubourg Washington de cette ville, désigné par le No. deux de l'ilet No. quarante, sur un plan dressé le 1er. septembre 1836, par Joseph Pilié, voyer de la troisième municipalité, et déposé en l'étude de Carlisle Pollock, notaire public. Ledit lot est renfermé dans l'ilet compris par les rues Dolery, Tricou, Craps et Grands-Hommes, et mesure conformément au dit plan, quarante-quatre pieds huit pouces de face à la rue des Grands-Hommes, entre les rues Delery et Tricou, sur cent cinquante pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits et privilèges qui y appartiennent et dépendent desdits six lots de terre.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant.

A. SIDNEY LEWIS,

9 sept—3 en 30j Shérif de la Cour de District.

Jules Fuselier vs. Virginie Trahan, veuve Vincent Termant, et autres.—Action en partage.

COUR DES PREUVES.—No. 296.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de la Pointe Coupée, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, jeudi le 6 octobre 1843, à midi, les propriétés ci-après désignées, décrites, savoir:

14 lots de terre, formant l'ilet compris entre les rues St. Claude, Tremé, Ste. Anne et Orléans, au faubourg Tremé, en cette ville, d'après un plan dressé par A. N. Phelps, voyer, le 4 janvier 1843, lesquels lots mesurent, mesure américaine, d'après ledit plan, les dimensions suivantes, savoir:

Le lot No. 1 forme l'encoignure des rues St. Claude et Ste. Anne, et mesure 34 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue St. Claude, sur 100 pieds de face à la rue Ste. Anne; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Le lot No. 2 joignant d'un côté le lot No. 1 et de l'autre côté le lot No. 3, mesure 34 pieds de face à la rue St. Claude, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le lot No. 3 joignant d'un côté le lot No. 2 et de l'autre côté le lot No. 4, mesure 34 pieds de face à la rue St. Claude, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le lot No. 4, joignant le lot No. 3, forme l'encoignure des rues St. Claude et Orléans, et mesure 34 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue St. Claude, sur 100 pieds de face à la rue d'Orléans; ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Le lot No. 5, joignant d'un côté les lots Nos. 3 et 4, et de l'autre côté le lot No. 6, et dans le fond le lot No. 14, mesure 32 pieds 4 pouces de face à la rue d'Orléans, sur 69 pieds 7 pouces et 5 lignes de profondeur d'un côté, et 68 pieds 9 pouces de profondeur de l'autre côté, entre lignes parallèles.

Le lot No. 6, joignant le lot No. 5 d'un côté, et le lot No. 7 de l'autre côté, et le No. 13 dans le fond, mesure 32 pieds 4 pouces de face à la rue d'Orléans, sur 68 pieds 9 pouces de profondeur d'un côté, et 68 pieds 10 pouces et 8 lignes de l'autre côté, entre lignes parallèles.

Le lot No. 7, joignant le No 6 d'un côté et le No. 8 de l'autre, et le No. 12 dans le fond, mesure 34 pieds 4 pouces face à la rue d'Orléans, sur 68 pieds 10 pouces et 8 lignes d'un côté, et 69 pieds 3 lignes de l'autre côté, entre lignes parallèles.

Le lot No. 8, joignant le lot No. 7, d'un côté et le lot No. 9 de l'autre côté, et le lot No. 11 dans le fond, mesure 33 pieds 4 pouces face à la rue d'Orléans, sur 69 pieds 3 lignes d'un côté, et 69 pieds 1 pouce et 10 lignes de l'autre côté, entre lignes parallèles.

Le lot No. 9, joignant le No. 8, d'un côté, et le No. 10 dans le fond, forme l'encoignure des rues Tremé et Orléans, et mesure 33 pieds 4 pouces face à la rue d'Orléans, et dans la ligne du fond, sur 69 pieds 1 pouce 10 lignes sur la ligne du lot No. 8, et 60 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Tremé, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent.

Le lot No. 10 joignant le lot No. 11 d'un côté, et le lot No. 9 dans le fond, forme l'encoignure des rues Tremé et Ste. Anne, et mesure 33 pieds 4 pouces face à la rue Ste. Anne, et dans le fond, sur 60 pieds 1 pouce et 10 lignes sur la ligne du lot No. 11, et 69 pieds 3 pouces et 6 lignes, face à la rue Tremé, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Le lot No. 11, joignant le No. 10 d'un côté, et le No. 12 de l'autre côté, et le No. 8 dans le fond, mesure 33 pieds 4 pouces face à la rue Ste. Anne, sur 69 pieds 1 pouce et 10 lignes d'un côté, et 69 pieds 3 lignes de l'autre côté, entre lignes parallèles: ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Le lot No. 12, joignant le No. 11 d'un côté, et le No. 13 de l'autre côté, et le No. 7 dans le fond, mesure 33 pieds 4 pouces face à la rue Ste. Anne, sur 69 pieds 3 lignes d'un côté, et 68 pieds 10 pouces et 8 lignes de l'autre côté entre lignes parallèles; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Le lot No. 13 joignant le lot No. 12 d'un côté, et le lot No. 14 de l'autre côté, et le No. 6 dans le fond, mesure 32 pieds 4 pouces face à la rue Ste. Anne, sur 68 pieds 10 pouces et 8 lignes d'un côté, et 68 pieds 9 pouces de l'autre côté, entre lignes parallèles.

Le lot No. 14 joignant le lot No. 13 d'un côté et les lots Nos. 1 et 2 de l'autre côté et le No. 5 dans le fond, mesure 32 pieds 4 pouces face à la rue Ste. Anne, sur 68 pieds 9 pouces d'un côté, et 68 pieds 7 pouces & 5 lignes de l'autre côté, entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—Un dixième comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois, l'acquéreur fournissant ses billets endossés à la satisfaction du vendeur, portant intérêt à raison de dix pour cent l'an à partir de leur maturité et hypothèque spéciale sur la propriété; les dits billets devront être identifiés avec l'acte de vente passé par le shérif aux acheteurs, et à leurs frais, pardevant J. Cuvillier, notaire public.

D. AUGUSTIN,

2 sept—3en30j shérif de la paroisse d'Orléans

Hugh W. Hawes vs. L. Lombard et Jacques Desgranges.

COUR DE DISTRICT—No. 21,518—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, samedi, le 16 septembre 1843, à midi:

Un Lot de Terre, situé au faubourg Montégut, de cette ville, sur la rue Casacalvo, entre les rues Clouet et Montégut, mesurant vingt-un pieds de face à la rue Casacalvo, sur une profondeur de soixante treize pieds six pouces entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: cette crieé étant la seconde et dernière, le dit lot de terre sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution suffisante portant intérêt à cinq pour cent par an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

A. SIDNEY LEWIS,

30 aout—3 en 15 Shérif de la Cour de District

Le brick OSCEOLA, capt. Morgan, de Bordeaux est en débarquement vis à vis l'hôtel de la Monnaie. Les consignataires sont invités à retirer leurs permis dans les cinq jours, faute de quoi leurs marchandises seront emmagasinées à la Douane.

9 sept S & J P WHITNEY.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public en général qu'il vient d'ouvrir un nouvel établissement, au coin des rues Ursulines et Bayou; ainsi que l'établissement déjà connu, rue des Français, entre Marais et Villeré; il se chargera de toutes les pompes funèbres pour les convois funèbres; le tout à un prix modéré.

S'adresser sur les lieux, ou au No. 83 rue St. Philippe.

4 sept—6 E. LABORDE.

ABSINTHE Suisse—40 caisses à vendre à bas prix pour clore une consignation, par O. H. MIESEGAES, 9 sep 24, Vieille Levée.

SUCRE jaune—60 caisses en débarquement de la goelette Hero, de la Havane, à vendre par REYNAUD & FALLON, 16, Bienville 9 sep

CIGARES PRINCIPE d'excellente description, dernièrement reçus et à vendre par REYNAUD & FALLON, 16 Bienville

PORTER ET ALE—En débarquement de la barque Sarah Hand et à vendre par T. & S. TOBY & BOGERT, 9 sep 70 Camp

VENTES DE CE JOUR.

Farine, Farine, Farine.

PAR BYTES & HYDE.

A. DEVALL, encanteur

IL sera vendu cet après-midi, à 4 heures 1/2 sur la Levée à l'extrémité de la rue Poydras pour le compte de qui il appartiendra,

980 barils et 198 1/2 do. farine superfine des moulins à vapeur Union de J. Walsh & Co. St. Louis.
61 barils farine des moulins, de Boston.

Avariée à bord du steamer Julia Chouteau dans son dernier voyage de St. Louis et amenée dans ce port à bord du steamer Champion. 11 sept

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, mardi, 12 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis,

Les esclaves ci-après nommés, tous non seulement garantis des vices et maladies prévus par la loi, mais recommandés comme bons sujets, n'étant vendus que par besoin.

Alfred, âgé d'environ 21 ans,
Caroline Wargan, négresse âgée d'environ 15 ans,
Caroline Johnson, maîtresse de do 16 do.
Azira, négresse, do de 15 do,
Ned, nègre, do de 17 do, bon charretier et très intelligent.

Conditions:—Un tiers comptant, le reste dans 3 et 6 mois en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 4 sept—6

Succession Maurice Prevost.

PAR ABAT & COQUET.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 26 août 1843, le lundi second jour d'octobre 1843, il sera vendu à n'importe quel prix, à la Bourse de Cité, rue St Louis, à midi, la propriété suivante, appartenant à la succession susdite, savoir:

Un lot de terre situé en cette ville, dans la rue St. Philippe, entre les rues Royale et Bourbon, côté Sud Ouest, ayant trente pieds de face à la rue St. Philippe, sur quatre vingt dix neuf pieds de profondeur, mesure française, ensemble les bâtisses en briques et autres améliorations qui s'y trouvent.—Conditions: 1/3 comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets tirés et endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et 10 pour 0/0 d'intérêt comme clause pénale seulement. L'acte de vente pardevant Lucien Turgeau, not pub.

31 aout—4 en 30j

ECLAIREURS D'ORLEANS

ATTENTION!

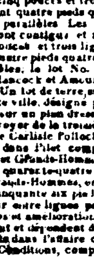

La compagnie se réunira jeudi 14 du courant, à 5 heures précises du soir, à l'arsenal pour procéder à l'élection d'un caporal fourier, et traiter d'affaires importantes au corps. La plus grande ponctualité est requise.

Par ordre du capitaine,

6 sept S. VIOT, Sergent Major.

H. DE GOER & RIFFLARD,

Importeurs de Marchandises Sèches, françaises, anglaises et allemandes.

TIENNENT AUSSI:

MARCHANDISES DU PAYS, MANUFACTURÉES, et toutes espèces de Marchandises de laine et de coton, pour nègres et pour habitation.

NOUVELLE-ORLEANS, No. 36, rue de Chartres.

H. DE GOER, Paris.

J. RIFFLARD, Nlle.-Orléans. 20 juil

AVIS AUX HABITANTS

L. DUPERRON, & E. DELCAMBRE. Drs DENTISTES.

230, RUE BOURBON,

Entre St-Philippe et Dumaine.

ONT l'honneur de prévenir les habitans de St-Charles, St. Jean Baptiste, Donaldsonville Lafourche, des Attakapas, etc., que le Dr. E. DELCAMBRE passera toute la mauvaise saison dans ces divers endroits avec l'intention d'y exercer sa profession. Messrs L. Duperron et E. Delcambre garantissant toujours leurs ouvrages et leurs opérations, préviennent les personnes qui honorent M. Delcambre de leur confiance, que si dans la suite elles avaient quelques réclamations à faire, leur établissement qui est permanent à la Nouvelle Orléans, y ferait promptement droit. En conséquence, les personnes qui ont besoin de l'art du dentiste peuvent s'adresser en toute confiance à M. E. Delcambre, pour n'importe quelle opération dentaire, spécialement pour les pièces de dents artificielles, les obturateurs et les râteliers complets, pour lesquels il a des procédés nouveaux qui assurent la réussite de l'opération. 12 mai—

AVIS DE DENTISTE.

D. F. SMITH, Chirurgien Dentiste, ayant été obligé de se procurer un cabinet plus grand, est allé demeurer rue St. Charles No 110, près l'encoignure de la place Lafayette il s'est aussi fait assister par deux personnes possédant les connaissances chirurgicales et mécaniques nécessaires à sa profession; il espère donc, par cette assistance, pouvoir opérer les patiens sans délai.

Il continue toujours à faire disparaître le plus violent mal de dents en quelques instans, et il détruit sûrement aussi le nerf en moins de 24 heures, sans souffrance. Le public doit bien se garder d'avoir recours à aucune recette de cet effet comme une "panacée universelle", mais en se l'appliquant avec succès quelque la douleur provient d'une exposition à l'air de la membrane interne, ou du nerf.

Pour la confirmation de ce qui est dit ci-dessus, les sceptiques peuvent s'adresser aux personnes suivantes qui pourraient leur donner une réponse pris dans leur propre expérience :

Rev. W. A. Scott,	Dr. W. H. Tagarden,
J. W. Stanton,	L. F. Generally,
C. P. Young,	C. W. Tobin,
E. Morton Quirk,	W. H. Wheaton,
H. Williams,	W. G. Latham,
Mr. Whitney,	Capt. Taylor, Buffet,
H. Page,	E. Morehead,
	Wm. Siegerson.

En détruisant primitivement le nerf avec ce remède on évite la douleur de se faire poser une dent à pivot comme on le faisait par l'ancienne méthode, ce qui devient tout. 11 fev—1a

DR. BLANCHARD,

Ex-Dentiste de leurs Majestés le Roi et la Reine des Français, des Princes et Princesses; Chirurgien-Dentiste de la faculté de Médecine de Paris, et celle de la Nouvelle-Orléans.

POSE les dents artificielles sans la moindre douleur, et avec imitation parfaite des dents naturelles, depuis une dent seule jusqu'au dentier complet.

Dirige la seconde dentition des enfans, et corrige la déviation de leurs dents.

Il a une longue expérience et une pratique minutieuse et constante, tant en France qu'en Amérique, de l'art du dentiste, de tout ce qui concerne les opérations, l'entretien de la bouche et la conservation des dents.

Au moyen du Ciment Plombeur, il répare les ravages que les dents ont subi par l'effet de la carie. Ce ciment est de la même couleur que la dent, dont il prolonge la durée, et est bien plus précieux que toute autre substance employée jusqu'à ce jour. Chacun peut, en quelques instans plomber hermétiquement quelque dent que ce soit.

L'opération se fait sans causer aucune douleur, et s'achève en quelques minutes.

Récemment inventé pour orifier les Dents.

Or gaufré sans aucun alliage, plus malléable et plus parfait que celui que l'on emploie ordinairement.

Nouveau métal fusible (dit Platina) pour plomber les dents.

Litho-Caustique, dont l'application fait cesser à l'instant même la douleur des dents.

Elexir pour renfermir les gencives et consolider les dents vacillantes.

Eau dentifrice pour l'entretien de la bouche et la conservation des dents.

Eau-de-vie de gayac rectifiée, pour donner du ton aux gencives fongueuses.

Opiat au quinine, pour nettoyer et fortifier les dents.

Brosses à dents, formes variées, pour enlever dans tous les sens le tartre de dessus les dents.

A son Cabinet, rue Royale, 106, entre St. Louis et Conti, tous les jours de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, les dimanches exceptés. Prix modérés.

Aussi—Au magasin rue de Chartres, No. 47. mars

PLATINA-CEMENT.

Mr. ACHILE LION, docteur dentiste de la faculté de Paris, après de nombreuses recherches, vient de découvrir cette composition qu'il emploie avec le plus grand succès pour plomber les dents douloureuses. Cette pâte, toute minérale, est incorruptible, elle s'emploie à froid, presque liquide et sans faire éprouver la moindre douleur, elle acquiert en fort peu de temps une aussi grande dureté que celle de l'émail naturel des dents et conserve pendant plusieurs années, son pouvoir préservateur, de manière à rendre l'extraction inutile.

No. 44 rue Royale, entre Douane et Bienville. 9e jan

RECU par les derniers arrivages de New York, Boston et Philadelphie, et à vendre à bas prix pour du comptant, par les soussignés:

Coton écru 3/4, 4/4, 5/4 et 6/4,
do. Lowell Nos 1 et 2,
do. blanc 3/4, 7/8, 4/4, 5/4 et 12/4,
do. croisé 3/4 et 7/8,
Molleton blanc et écru,
Kersey laine et coton,
do. coton,
Linsey uni et à carreaux,
Kentucky jeans noir et couleurs assorties,
Satinet noir, bleu et gris,
Draps 4/4 noirs, bleus et couleurs assorties,
Casimirs nouveauté,
Mérinos pour robes, double largeur, noir et couleurs assorties,
do. couleurs assorties 3/4,
Alépine noire,
Etamine noire,
Mousseline de laine noire,
Velours coton noir,
Flanelles blanches, rouges et vertes,
Cotonnade dite Log Cabin véritable, et autre qualité.

Guinée 4/4, bon teint à grands et petits carreaux; Percale blanche, noire et en couleurs assorties; Ouvré pour serviettes; Ouvré de Russie; Damassé 7, 8 et 9/4; Lasting noir; Coutil bleu; York Denims; imitation York Denims; Coutil à matelas; un assortiment d'indienne américaine en couleurs, noires et bleues, do. à meubles; indienne française rouge unie; Merrimack bleu grand et petits dessins; Ginga coton pour chemises; Camboric; Drap; Botes; Couvertures laine 3 points; do à lit 10, 11 et 12/4; Drap de Lyon; Foulards tout soie, article supérieur; Cravattes de soie, noires et couleurs assorties; Gants soie longues; Mouchoirs de batiste fil, unis; Foulards coton; Mouchoirs imitation Madras; Barège vert; Ruban taffetas noir, Nos. 1 1/2, 2, 3, 4 et 6; Tavelle laine de toutes couleurs; Bas blancs en coton; do. bleus, gris et noirs, Chaussons gris, écrus et blancs; Fichus soie imprimés; Echarpes en soie, Gants de soie noirs et couleurs; Dentelles écrues; soie à l'aiguille à coudre, noire et en couleurs assorties; Fil Alexandre et Ouvrais; do. pervenche écru et bleu clair; Bas de coton blanc pour enfans; Boutons en os et à trous; Epingles fines et communes; boutons de nacre; Agrafes; Mouchoirs bleus; Serge soie noire; Schalls taille bobinet noir brodés, Bas de filoselle noirs; Toile de Paris; do. d'Irlande; Ombrelles, etc. etc.

DUFOUR, DURAND & Co., 9 sep 26, Chartres

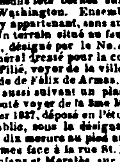

ON offre à vendre à très bas prix et à termes avantageux pour clore une société, une habitation dans la paroisse Pointe Coupée, sur le fleuve Mississipi, connue sous le nom d'habitation du débarcadère de la Rivière Rouge, et contenant 700 arpents de superficie dont environ 180 déjà défrichés. Il existe sur cette terre une belle maison à étages, magasin et autres améliorations. La position de cette terre offre de grands avantages à une personne qui voudrait y tenir un magasin, un hôtel et un ferry.

S'adresser à la N. Orléans à M. J. Tardos, 309, Royale ou à la Pointe Coupée à Z. Damoreille, ou E. Gerard.

9 sept—10

AVIS—Les soussignés ont formé une société sous la raison de DEGELOS & GRASS, pour la transaction des affaires de commission en générale.

Nouvelle Orléans, 2 septembre 1843.

PIERRE A. DEGELOS, JOSEPH GRASS.

2 sep—6 s Encoignure des rues St. Louis et Levée

CLOUS de girofle—16 demi barils, 11 barillets en débarquement du navire Eliza, à vendre par 9 sept ROBERTS & HALL, 75, Magasins

VIN de Tenerife—15 quarts de pipes en débarquement du navire Eliza et à vendre par ROBERTS & HALL, 9 sept 75, Magasins

SEL pour table—10 boîtes anglais en débarquement du navire Eliza et à vendre par ROBERTS & HALL, 9 sept 75, Magasins

SULPHATE de quinine—6 caisses 200 douzaines en débarquement du navire Eliza, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins 9 sept

PAR B[illegible] N[illegible]

CONDI[illegible]

Journal quo[illegible] Journal de [illegible] semaine, [illegible]

LE STE[illegible] Command[illegible]

De N. York pour [illegible] Jeudi, 13 ju[illegible]

POUR LA [illegible]

AQUEBO[illegible] LIGNE D[illegible]